



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement rural
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT
téléphone : 01 60 56 73 00
télécopie : 01 60 56 71 01
ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 4 mai 2018

Monsieur le Maire,

Le projet de révision du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune a été arrêté le 21 décembre 2017 en conseil communautaire.

Par courrier réceptionné le 8 mars 2018, la communauté de communes des 2 Morin a sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) au titre de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme pour la réduction des espaces agricoles, naturels et forestiers.

La commission s'est réunie le jeudi 3 mai 2018 pour examiner ce projet, que le secrétariat de la CDPENAF, représenté par Monsieur Guillaume FENAT et Madame Dorine NOUALLET, a présenté à partir de votre dossier de PLU et de la présentation fournie par votre bureau d'études.

La commission a rendu un avis favorable sur votre projet de PLU, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers :

Elle assortit son avis des remarques suivantes :

- ***Revoir le classement des zones A et N afin de correspondre à la réalité du terrain. Le bâti et les terrains à vocation agricole, y compris les pâtures, sont à classer en A, indicé le cas échéant ;***
- ***Classer en zone humide uniquement celles de classe 1 et 2. Les zones humides de classe 3 peuvent être matérialisées si elles sont avérées.***

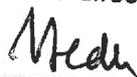
Elle rend également un avis favorable au titre des STECAL Nj et Ni, ainsi qu'au titre du règlement des zones A et N.

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur Lucien RIGAUD
Mairie
37, route du Montcet
77750 BOITRON

**Pour le directeur départemental
L'adjoint au directeur**


Laurent BEDU